SOUS EMBARGO JUSQU'AU 22 NOVEMBRE 2022, 00 H 01 UTC

OXFAM
France

LES FEMMES ET LES FILLES : VARIABLES D'AJUSTEMENT DU BUDGET DE LA FRANCE

La violence économique envers les femmes touche aussi la France

Les politiques d'austérité sont une violence économique qui s'exerce particulièrement sur les femmes partout dans le monde, et la France n'y fait pas exception. Ainsi, les femmes gagnent en moyenne 15,8% de moins que les hommes[1]. Alors que les femmes représentent 50 % de la population, elles représentent 53 % des personnes vivant en ménages modestes et 53 % des personnes vivant en ménages pauvres[2]. Cet écart peut sembler faible, du fait d'un calcul opéré à l'échelle des ménages. Mais il se creuse quand on s'intéresse aux femmes isolées : en 2019, 36% des mères de famille monoparentale vivaient sous le seuil de pauvreté contre 22% des pères de famille monoparentale[3]. Les femmes sont plus concernées par le temps partiel, qui contribue largement à la précarité : 28.3% des femmes sont en temps partiel, contre 8.3% des hommes. On pourrait croire que ces temps partiels sont une conséquence des caractéristiques « normales » des métiers que les femmes choisiraient d'elles-mêmes, où qu'ils relèvent d'un arbitrage personnel entre vie personnelle et professionnelle. Les chiffres montrent le contraire : dans les métiers à prédominance féminine, 33% des femmes sont à temps partiel contre 9% des hommes et dans les métiers à prédominance masculine, 16% des femmes sont à temps partiel, contre 9% des hommes. Il faut ajouter qu'au moins une femme sur trois en temps partiel est en temps partiel subi et que 48% des femmes à temps partiel le sont en raison du travail de soin non-rémunéré, qui n'est donc pas pris en charge par un conjoint[4]. Les écarts de revenus du travail s'accentuent avec le passage à la retraite : d'après la DREES, en 2020, la pension moyenne de droit direct des femmes est inférieure de 40,2 % à celle des hommes[5]. Il en résulte que parmi les personnes pauvres de plus de 75 ans, il y a deux fois plus de femmes que d'hommes, et on compte 10,1% de femmes pauvres contre 6,6% d'hommes pauvres dans cette tranche d'âge[6]. Ces inégalités économiques ont des conséquences extrêmement lourdes : les femmes sont celles qui parviennent le moins à subvenir à leurs besoins alimentaires et à ceux de leurs enfants, puisqu'elles représentent 64% des personnes qui ont recours à l'aide alimentaire[7]. La pauvreté et la précarité touchent bien plus les femmes que les hommes. Les femmes sont donc victime

d'une violence économique, et le manque d'investissement et de politiques à la hauteur de cet enjeu contribue à l'aggraver.

Les femmes sont les premières victimes des services publics dégradés

A l'hôpital, les femmes victimes de l'austérité

Les inégalités de genre sont particulièrement fortes à l'hôpital, tant parmi les soignant-e-s que parmi les patient-e-s. Le salaire net moyen des femmes est inférieur de 22 % à celui des hommes dans le secteur hospitalier et de 21 % dans les hôpitaux publics, alors que les femmes représentent 77% de la fonction publique hospitalière[8]. La pandémie de Covid a montré à quel point les métiers du soin, extrêmement féminisés, étaient essentiels à notre société. Les inégalités persistantes à l'hôpital montrent la dévalorisation des métiers féminisés jusqu'au cœur du service public.

Les femmes ont un besoin particulier de soins, et l'hôpital public, écrasé par les restrictions budgétaires et la politique de la tarification à l'activité année après année, n'est plus capable d'y répondre. Entre 15 et 49 ans, les femmes sont significativement plus hospitalisées que les hommes, notamment en lien avec la grossesse et l'accouchement[9]. Or, en France, 10% des maternités en France sont en fermeture partielle, et 2/3 des maternités ont fermé depuis 40 ans[10,11]. Les femmes et les personnes pouvant être enceintes sont donc sacrifiées par des politiques publiques qui sous-financent l'hôpital public et entraînent des fermetures de lits et de structures et des dégradations des conditions de travail qui rendent extrêmement difficile de recruter suffisamment pour répondre aux besoins. On constate le même phénomène dans les services de santé décentralisés. Ainsi, dans les services départementaux de protection maternelle et infantile, le nombre de médecins a diminué de 4,8 % par an entre 2016 et 2019. Entre 2010 et 2019, ce n'est pas moins de 530 médecins en équivalent temps plein qui ont été perdus dans ces services[12]. Que ce soit dans leur santé personnelle ou dans le soin accordé aux enfants, qui est le plus souvent le fait des femmes, la baisse des moyens de l'hôpital public et des collectivités territoriales montre le peu de cas qui est fait de l'égalité dans l'élaboration des budgets.

Le sous-investissement dans les transports en commun surexpose les femmes aux violences sexuelles

Les femmes représentent 2/3 des passagers-ères des transports en commun, et sont les plus touchées par la dégradation de l'offre de transport[13]. Cette dégradation n'est pas uniforme et varie selon les difficultés d'investissement des régions: si le taux d'annulation des TER est en hausse partout en France, il est particulièrement marqué dans les Hauts de France ou il atteint 4,1%[14]. Elles sont également plus exposées aux violences dans les transports. La baisse de l'offre de transport, de la fréquence des trains et la concentration plus forte du public tend à faciliter des phénomènes de violences sexistes. Ainsi, l'IFOP montre qu'une Française sur 3 a déjà subi des « frottements déplacés » et une sur 4 d'attouchements sexuels dans les transports en commun, favorisés par la promiscuité[15]. Depuis la rentrée 2022, en Ile de France, la RATP compte

25% du service de bus non effectué, ce que la présidente de la région impute aux restrictions budgétaires liées à l'inflation et à la hausse des coûts de l'énergie[16], ce qui a une influence directe sur les risques d'attouchement dans des bus bondés[17]. A nouveau, le manque d'investissement dans les transports joue un rôle dans cette surexposition des femmes aux violences sexistes. Par ailleurs, les transports en commun sont l'exemple d'une politique fiscale régressive, puisqu'ils se sont vu appliquer un taux de TVA à 10% en 2014, alors que le secteur demandait de revenir à un taux à 5,5%, en les reconnaissant comme services essentiels. Les revendications d'un soutien continu en lieu et place d'un financement par appels à projet ne sont également pas entendues.[18]

Les femmes en première ligne d'un enseignement public sous-financé

Dans l'enseignement également, les réformes touchent particulièrement les femmes puisqu'elles représente 70,4% des effectifs dans le secteur public, et 83,7% dans le primaire public[19]. La mission d'information du Sénat qui dressait le bilan des récentes réformes montre que seuls 4% des enseignants du primaire, qui sont donc à plus de 80% des enseignantes, considèrent que leur métier est valorisé[20]. Entre 2000 et 2019, le pouvoir d'achat des enseignant-e-s a diminué de 15% à 25% selon les échelons, et ¼ des enseignants du public ne sont pas satisfaits de leurs conditions de travail, contre 1/10 des enseignants du privé, ce qui montre très clairement le rôle de l'investissement public dans la dégradation de ces conditions de travail. Dans un secteur très largement féminisé, les femmes touchent en moyenne 300 euros par mois en moins que leurs homologues masculins[21]. Alors que le nombre d'élèves dans le second degré est en augmentation depuis le début du précédent quinquennat, 7 900 postes auraient été supprimés les cinq dernières années, selon les calculs du syndicat SNES-FSU, et 2000 postes sont encore supprimés dans les prévisions du budget 2023[22], ce qui n'augure pas d'une amélioration des conditions de travail des enseignant-e-s.

Dans l'enseignement supérieur, une étude de l'Institut des Politiques Publiques a montré que les dépenses par étudiant-e-s sont inférieures de 18% pour les femmes que pour les hommes[23]. Cela s'explique par une surreprésentation des hommes dans les filières les mieux financées et avec le plus fort taux d'encadrement, et par une surreprésentation des femmes dans les filières où les dépenses par étudiant-e sont les moins élevées. Il n'y a pas là une politique volontaire de sous-financement des femmes dans leurs études, mais un effet des inégalités face à l'orientation qui se retrouve dans les budgets. Les femmes sont ainsi sous représentées dans les filières sélectives et dans les disciplines scientifiques. Les grandes écoles notamment sont particulièrement masculinisées. Il y a un enjeu d'égalité double : celui de l'accès des femmes aux filières sélectives et traditionnellement masculines, mais aussi de financement des différentes études : les femmes représentent ainsi 57% des inscrits à l'université, et seulement 34% des inscrits dans des grandes écoles. La question de la reproduction des inégalités dans l'enseignement supérieur et de la survalorisation des écoles compétitives par rapport à l'université publique est donc bien un enjeu féministe.

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 22 NOVEMBRE 2022, 00 H 01 UTC

1 milliard pour lutter contre les violences faites aux femmes : le compte n'y est toujours pas.

Les violences faites aux femmes continuent d'être une réalité en France :

- En moyenne, une femme est tuée par son conjoint ou ex-conjoint tous les 3 jours.
- 213 000 femmes sont victimes de violences conjugales chaque année[24].
- 99 % des femmes ont déjà été victimes d'un acte ou commentaire sexiste au moins une fois dans leur vie.[25]

La lutte contre ces violences ne semble toujours pas être menée à la hauteur des besoins, comme Oxfam France l'avait déjà démontré dans un précédent rapport démontrant la faiblesse des réalisations en matière d'égalité femmes-hommes lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, alors qu'il s'agissait d'une « grande cause du quinquennat »[26]. Le début de ce nouveau quinquennat ne semble pas annoncer une réelle amélioration, bien que les budgets annoncés soient en effet en hausse. Une dépêche interministérielle a ainsi eu pour conséquence le classement sans suite d'un grand nombre d'affaires, du fait du manque de personnel dans la justice et dans les commissariats[27]. C'est bien évidemment un déni de justice pour toutes les femmes qui ont été encouragées à porter plainte pour lutter contre les violences faites aux femmes, injonction qui laisse croire que ces institutions telles qu'elles sont leur apporteront réellement justice.

La part du budget allouée à la lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes (VSS) reste stable, mais la demande et les besoins augmentent. Ainsi, dans le budget 2023, l'objectif de traitement des appels au 39 19, le numéro d'alerte pour les femmes victimes de violence, est revu à la baisse et passe de 85% à 75%[28,29]. La réponse du gouvernement est que cette modification de l'objectif provient d'un besoin de reconfigurer les ressources humaines pour mieux traiter les appels. Bien que les objectifs atteignent à nouveau 85% dans les années suivantes, ils restent insuffisants, d'autant plus que les appels au 3919 ont augmenté de 114% entre 2017 et 2020. En 2020, les appels avaient augmenté de 70% par rapport à 2019, et le nombre de prises en charge de 22%. Ainsi, près d'1/3 des appels n'ont pas pu être pris en charge en 2020, en augmentation par rapport à 2019 ou 1/5 des appels n'avaient pas pu être pris en charge[30]. La nécessité d'un renforcement conséquent des moyens est criant.

La question de l'hébergement reste centrale pour lutter contre les violences conjugales : malgré une augmentation du nombre de place d'hébergement qui doit atteindre 9519 fin 2022, ce chiffre reste bien en dessous des besoins. La Fondation des Femmes le demande à juste titre dans son rapport de 2021 : *où est l'argent pour les femmes victimes de violences* ? Selon la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF), qui gère notamment le 3919, une demande sur trois seulement pouvait obtenir une réponse positive. La FNSF estime que le nombre de places nécessaire est de 23 460. Ainsi, malgré l'augmentation annoncée en 2022, il faut encore multiplier le nombre de places d'hébergement par 2,4[31].

La nécessité d'un budget et d'une fiscalité féministes où les femmes prennent part à la décision.

L'OCDE a montré que la fiscalité est loin d'être neutre du point de vue du genre[32]. Leur expertise montre qu'un impôt progressif et notamment un impôt sur la fortune est plus favorable à l'égalité entre les femmes et les hommes, puisque les hommes sont plus susceptibles d'avoir des revenus et un patrimoine élevé. Or, la suppression puis le refus de réinstaurer un impôt sur la fortune, ainsi qu'un appui des ressources de l'Etat largement sur la TVA montre une tendance à un impôt régressif, qui est, d'après l'OCDE, défavorable aux femmes, car celles-ci ont des revenus moins élevés, ce qui fait peser un poids plus lourd sur elles en proportion de leurs revenus. Oxfam France a sur ces questions publié un manifeste fiscal juste, vert et féministe, mettant en lumière quelle politique fiscale pourrait favoriser l'égalité, y compris de genre[33].

Il est d'autant plus difficile de faire reconnaître les besoins des femmes dans les politiques publiques qu'au-delà des effets d'affichage paritaire, le pouvoir reste une affaire d'hommes. 85% des cabinets ministériels du gouvernement Borne, sont dirigés par des hommes et 2/3 des conseillers de l'Elysée et de Matignon sont des hommes[34]. Ce rapport démontre comment une violence supplémentaire, la violence économique, s'exerce sur les femmes. Les décisions qui renforcent ces violences sont des choix politiques, souvent couvert du voile de la neutralité. Faire cesser ces violences économiques implique d'une part de sortir d'une logique austéritaire dont les femmes pâtissent souvent encore plus que les hommes, et d'autre part d'adopter des budgets qui prennent en compte l'impact genré de ces décisions. Or, les décisions budgétaires, plus encore que les décisions politiques plus générales, sont prises par des hommes : même si Elisabeth Borne est la 2ème femme à occuper le poste de Premier Ministre, seule une femme, Christine Lagarde, a été ministre des Finances et du Budget sous la Vème république, et dans les exécutifs régionaux, seules 11% des délégations des vice-présidences aux Finances et au Budget sont dirigées par des femmes, pour 100% des délégations aux Affaires Sociales et à la Santé.

Il est donc essentiel que les femmes prennent part aux décisions politiques et en particulier budgétaires et financières, et que pour chacune des mesures, on examine son effet différencié sur les hommes et sur les femmes. Cela implique également de produire des données et des statistiques ventilées par sexe, afin d'être en mesure d'avoir une approche beaucoup plus fine des impacts genrés des mesures fiscales. Le genre doit devenir un élément d'évaluation des budgets et des politiques publiques, faute de quoi le vernis de la neutralité continuera à masquer les violences économiques qui s'exercent sur les femmes.

Pour des politiques publiques féministes, Oxfam France recommande de :

- Mettre en place une fiscalité féministe en individualisant l'impôt sur le revenu pour améliorer l'émancipation économique des femmes et en modifiant la fiscalisation des pensions alimentaires.

- Investir massivement dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notamment dans l'hébergement, la protection des victimes et la formation des personnels policiers et judiciaires.
- Investir globalement dans les services publics, les hôpitaux, l'éducation, les transports, la protection sociale, dont la majorité des travailleur-euse-s et des bénéficiaires sont des femmes.

---

[1] Eurostat, 2022, « Écart des rémunérations entre hommes et femmes », https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/sdg_05_20/default/table?lang=fr

[2] Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, 2022, *Chiffres-clés : vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/migration/2021/12/Chiffres-cles-Egalite-femmes-hommes-02-12-2021.pdf

[3] INSEE, 2022, *Femmes et hommes, l'égalité en question*, https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=6047805&q=femmes+seules#onglet-1

[4] Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, 2022, *Chiffres-clés : vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/migration/2021/12/Chiffres-cles-Egalite-femmes-hommes-02-12-2021.pdf

[5] Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), 2022, *Les retraités et les retraites*, https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/DREES-Pano-Retrait%C3%A9-2022.pdf

[6] INSEE, 2021, *Revenus et patrimoine des ménages*, https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371233?sommaire=5371304

[7] INSEE, 2022, *La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire*, https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177#onglet-2

[8] DREES, 2021, *Les salaires dans le secteur hospitalier*, https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Fiche%2007%20-%20Les%20salaires%20dans%20le%20secteur%20hospitalier%20.pdf

[9] DREES, 2020 (2010), *Santé et recours aux soins des femmes et des hommes*, https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/sante-et-recours-aux-soins-des-femmes-et-des-hommes-premiers

[10] *Le Monde* et AFP, 2022, « Au moins 10 % des maternités en « fermeture partielle » selon un syndicat de sages-femmes », https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/07/01/au-moins-10-des-maternites-en-fermeture-partielle-selon-un-syndicat-de-sages-femmes_6132931_3224.html

[11] Anne-Aël Durand, 2018, *Le Monde*, « Deux tiers des maternités ont fermé en France en quarante ans », https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/02/01/deux-tiers-des-maternites-ont-ferme-en-france-en-quarante-ans_5250322_4355770.html

[12] DREES, 2022, « Protection maternelle et infantile (PMI) : un recul de l'activité et une forte baisse des effectifs de médecins entre 2016 et 2019 », https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/protection-maternelle-et-infantile-pmi-un

[13] Ministère chargé des Transports, 2022, « Les atteintes à caractère sexiste dans les transports – 2020 », https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/MCT_A4_Bilan%20des%20atteintes%20sexuelles%20et%20sexistes%20dans%20les%20transports_web.pdf

[14] Autorité de la qualité de service dans les transports, 2022*, Bilan de la qualité de service des transports de voyageurs en France,* http://www.qualitetransports.gouv.fr/IMG/pdf/qst2021-annuel_v060422-2.pdf

[15] IFOP, 2018, « Les Françaises et le harcèlement dans les lieux publics », https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/05/harcelement_public_cp_ifop.pdf

[16]*Le Monde* et AFP, 2022, « Valérie Pécresse demande à la RATP de revenir à 100 % de l'offre d'avant-Covid dans les transports parisiens », https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/11/06/transports-en-commun-valerie-pecresse-demande-a-la-ratp-de-revenir-a-100-de-l-offre-d-avant-covid_6148743_3234.html

[17]*Le Monde* et AFP, 2022, « Valérie Pécresse demande à la RATP de revenir à 100 % de l'offre d'avant-Covid dans les transports parisiens », https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/11/06/transports-en-commun-valerie-pecresse-demande-a-la-ratp-de-revenir-a-100-de-l-offre-d-avant-covid_6148743_3234.html

[18] Union des Transports Publics et ferroviaires, 2021, *Manifeste à l'attention des candidat(e)s à l'élection présidentielle de 2022,* https://www.utp.fr/system/files/20211123_Manifeste_Presidentielle_2022_3.pdf

[19] Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et al., 2020, Rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, https://www.education.gouv.fr/media/73559/download

[20] Violaine Morin, 2021, *Le Monde*, « Un rapport sénatorial pointe la dégradation des conditions de travail des enseignants »,

https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/11/23/un-rapport-senatorial-pointe-la-degradation-des-conditions-de-travail-des-enseignants_6103326_3224.html

[21] Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, 2022, *Repères et références statistiques*, https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2022-326939

[22] Eléa Pommier, 2022, *Le Monde*, « Le budget de l'éducation nationale adopté sans débat en première lecture après l'activation du 49.3 », https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/11/04/le-budget-de-l-education-nationale-adopte-sans-debat-en-premiere-lecture-apres-l-activation-du-49-3_6148579_3224.html

[23] Cécile Bonneau, 2022, *Notes IPP*, n°83, « Dépenses d'enseignement supérieur : quelles disparités selon le genre des étudiants ? », https://www.ipp.eu/wp-content/uploads/2022/10/Note_IPP_D_penses_sup_genre-1-2.pdf

[24] Ministère de l'Intérieur et des Outres mers, 2021, « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020 », https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiques/violences-conjugales-enregistrees-par-services-de-securite-en-2020

[25] Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, 2022, *Chiffres-clés : vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/migration/2021/12/Chiffres-cles-Egalite-femmes-hommes-02-12-2021.pdf

[26] Oxfam France, 2022, « Grande cause, petit bilan »**,** https://www.oxfamfrance.org/communiques-de-presse/grande-cause-petit-bilan/

[27] Fondation des Femmes, 2022, « [Communiqué de presse] La Grande Cause définitivement classée sans suite ? », https://fondationdesfemmes.org/actualites/communique-de-presse-grande-cause-classee-sans-suite/

[28] République Française, 2022, « Document de politique transversale annexe au projet de loi de finances pour 2023, Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes », https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/19116

[29] *Public Sénat*, 2022, « Violences conjugales : le 39 19 surchargé ? Isabelle Rome vante 'un taux de réponse de 75,8 %' », https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/violences-conjugales-le-3919-surcharge-isabelle-rome-vante-un-taux-de-reponse

[30] Fédération Nationale Solidarité Femmes, 2021, « Extrait de l'Analyse Globale des données issues des appels au '3919-Violences Femmes Info' », https://www.solidaritefemmes.org/assets/upload/Le-3919-en-2020.pdf

[31] Fondation des Femmes, 2021, *Où est l'argent pour l'hébergement des femmes victimes de violences ?*, https://fondationdesfemmes.org/fdf-content/uploads/2021/11/fdf-rapport-ou-est-largent-2021.pdf

[32] OCDE, 2022, *Politique fiscale et égalité femmes-hommes. Un bilan des approches nationales*, https://www.oecd-ilibrary.org/sites/c2ca4314-fr/1/3/2/index.html?itemId=/content/publication/c2ca4314-fr&_csp_=2b30e7386d2715a20da4bac4dad1e3a9&itemIGO=oecd&itemContentType=book

[33] Oxfam France, 2021, « Manifeste fiscal juste, vert et féministe : quelles réformes pour un modèle fiscal moins inégalitaire ? », https://www.oxfamfrance.org/rapports/manifeste-fiscal-juste-vert-et-feministe-quelles-reformes-pour-un-modele-fiscal-moins-inegalitaire/

[34] Oxfam France, 2022, « Grande cause, petit bilan », https://www.oxfamfrance.org/communiques-de-presse/grande-cause-petit-bilan/